

Commune de Malauzat. Les travaux du Conseil Municipal

Vendredi 25 janvier 2008, à 19 h, en salle du Conseil, a eu lieu la réunion mensuelle du Conseil Municipal.

• Points sur les travaux et études en cours :

- ❖ Chemin de la Pisciculture. Les travaux ont commencé le 14 janvier. Une déviation est mise en place par Marsat ; l'accès des riverains est préservé, en particulier le week-end.
- ❖ Déviation sud de Malauzat. Début des travaux prévu en mars. Le Conseil Général a retenu l'entreprise SCREG.
- ❖ Signalisation routière. Les emplacements des panneaux sont prêts. Mise en place des panneaux et réalisation des 3 ralentisseurs du bourg de Malauzat seront faites semaine 6. Un arrêté de création de la zone 30km/h sera pris prochainement par le maire ; sa date de mise en application sera l'objet d'une note d'information communale diffusée dans les boîtes à lettres.
- ❖ AFU du Peyrat. La pose des enrobés de la chaussée est terminée. La prolongation des bordures de trottoir rue des Cheires, côté AFU, est en cours.

• Points soumis à délibération du Conseil :

- ❖ Plan Local d'Urbanisme. En regard des conclusions du commissaire enquêteur et de celles des services de l'Etat, un certain nombre de propositions du maire ont été validées point par point par le Conseil. Ces décisions seront transmises au cabinet Descœur pour la mise à jour des plans de zonage de la commune. En foi de quoi, le PLU pourrait être approuvé lors de la prochaine séance du Conseil en février.
- ❖ Le Conseil valide le projet de Programme Local d'Habitat élaboré par Riom-Communauté pour la période 2009-2014 adopté en conseil communautaire le 15 novembre 2007. Ce PLH en accord avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Clermont décline commune par commune les objectifs à atteindre. Pour Malauzat, à l'échéance 2014, 60 nouveaux ménages, 16 logements sociaux publics et proposition d'emplacement pour la sédentarisation des familles du voyage.
- ❖ Approbation de l'adhésion de la commune de Bertignat à l'EPF/SMAF.
- ❖ Autorisation donnée au maire de signer la convention « prestation service accueil de loisir » avec la CAF.
- ❖ Les 9 et 16 mars auront lieu les élections municipales et cantonales. La réglementation imposant des bureaux de vote distincts, le conseil approuve l'achat nécessaire de matériel supplémentaire.
- ❖ Dans le cadre de l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) les services de la DDE propose de modifier le tableau de classement des voiries sur la commune. Le Conseil approuve ce nouveau tableau et autorise le maire à lancer l'enquête publique inhérente et à nommer le commissaire enquêteur.
- ❖ En prévision de projets 2008 éligibles à des aides de l'Etat ou du Département, le Conseil autorise le maire à inscrire ces projets (réfection de toiture, poursuite du programme de sécurité routière, travaux de voirie communale, etc.) au budget primitif et à solliciter les aides correspondantes.
- ❖ Le devis du SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité) pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public et la pose de candélabres chemin de la Pisciculture et Place de la Fontaine s'élève à 29000 euros HT dont 11600 euros plus le montant de la TVA à la charge de la commune. Le Conseil autorise le maire à inscrire cette dépense au budget primitif.
- ❖ Dans le cadre de l'organisation des élections de mars 2008, le Conseil approuve la proposition du maire précisant les règles d'utilisation des salles polyvalentes. A savoir : prêt des salles, suivant disponibilité, à titre gracieux pour toute liste officielle aux élections municipales sur demande des intéressés aussi bien pour les réunions publiques et séances de travail ; prêt des salles aux mêmes conditions à tous candidats aux élections cantonales mais uniquement pour leurs réunions publiques. De plus sur demande de chaque liste, fourniture à titre gracieux d'une copie des listes électorales et d'un jeu d'étiquettes avec adresse des électeurs de la commune.